

## appareils aériens



Plusieurs situations peuvent être envisagées :

- **l'association qui organise un voyage s'adresse à un transporteur aérien :** comme dans tout contrat de transport, la responsabilité du transporteur vis-à-vis de son client (l'association) sera automatiquement engagée en cas d'accident ;
- **l'association organise un meeting aérien ou un baptême de l'air :** s'agissant d'une activité présentant des risques particuliers, l'association doit demander une autorisation administrative à l'autorité compétente, sa délivrance étant elle-même subordonnée

à la justification de la souscription d'une garantie responsabilité civile par l'association ;

- **l'association est exploitante d'appareils aériens (aéro-club par exemple) :** elle doit se soumettre à la réglementation du Code de l'aviation civile et, en cas d'accident en vol ou en circulation au sol, sa responsabilité sera retenue s'il y a eu infraction à ces règles.

## Assurances

L'association doit s'adresser à son assureur afin que lui soit déléguée une garantie couvrant sa responsabilité civile d'organisatrice du spectacle aérien. Les participants à la manifestation (à l'exception de certains agents de l'administration ou de militaires) doivent souscrire une assurance garantissant les dommages qu'ils peuvent causer aux spectateurs et aux tiers. L'aéro-club doit, d'autre part, étudier avec le plus grand soin les assurances qui lui sont nécessaires, compte tenu de la nature de ses activités :

- l'assurance de la responsabilité civile doit prévoir l'emploi de l'ensemble des appareils volants dont le club peut disposer (avion, planeurs, etc...) et couvrir tant les dommages aux passagers qu'aux propriétaires surveillés (chute de l'appareil) ;
- si l'aéro-club est propriétaire exploitant ou gestionnaire de l'aérodrome, la souscription d'une assurance est obligatoire pour couvrir les accidents sur le terrain et ceux dus au fonctionnement défectueux de la signalisation des pistes... ;
- la totalité des installations, du matériel et des engins, souvent assez onéreux et fragiles, gagne à être protégée par des assurances de biens. Pour les appareils, le risque de casse au sol ou en vol ne doit pas être négligé et peut être assuré.

voir  
aussi

Compétition sportive, Festivités,  
formalités à accomplir, Sports, Voyages.